



Indice	Date	Suivi des évolutions	Rédacteur	Approbateur
B	02.04.15	Ajout du tableau des évolutions suite audit EN9100	N. LE BARON (Directeur)	N. LE BARON (Directeur) / S LE BARON (RQ)
C	20.02.18	Changement adresse	J-F FEVRIER (RQ)	N. LE BARON (Directeur)
D	29.07.20	Mise à jour suit audit EN9100	A. AVENARD (RQ)	N. LE BARON (Directeur)
E	04/04/2024	MAJ REF DOC + RQ	C. LELIEVRE (RQ)	N. LE BARON (Directeur)

A moins de conventions spéciales, toutes nos commandes de matière et sous traitance sont soumises aux conditions suivantes :

1) ACCEPTATION DE LA COMMANDE :

L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION commande doit nous être retourné signé et daté dans les 48 heures. A défaut d'accusé de réception dans le délai sus indiqué et à défaut de manifestation contraire de volonté du sous-traitant/fournisseur dans le même délai, la commande sera réputée acceptée par le sous-traitant/fournisseur en toutes ses dispositions relevant des conditions particulières qui y figurent et des présentes Conditions générales.

2) LIVRAISONS :

2.1. Respect des délais de livraisons

Les dates de livraison figurant sur la commande sont impératives et déterminent la date d'arrivée de la fourniture objet de la commande au lieu de destination convenu.

Le sous-traitant/fournisseur s'engage à signaler à ATELIERS PRESQU'ILE 3D tout incident susceptible de compromettre le respect de ces délais de livraison et à mettre en œuvre toutes mesures utiles pour minimiser ce retard. La société ATELIERS PRESQU'ILE 3D devra être tenue informée des éventuelles mesures correctives mises en œuvre par le sous-traitant/fournisseur.

2.2. Livraison-bordereau de livraison

Toutes les livraisons sont effectuées suivant l'Incoterm DDP. Pour toute livraison effectuée ailleurs que chez ATELIERS PRESQU'ILE 3D, une copie du bon de livraison doit nous être immédiatement transmise.

Toute livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison ou fiche suiveuse rappelant le n° de commande, référence et désignation d'article, quantité.

3) PRIX-MODALITE-FACTURATION

Le prix indiqué sur la commande est ferme, non révisable et correspond, sauf mention contraire, au mode de livraison, conformément aux stipulations du point 2.2 ci-dessus.

Toute modification de prix postérieure à l'acceptation de la commande devra être validée au préalable par les deux PARTIES.

Les factures doivent être adressées en un exemplaire à l'adresse suivante :

S.A.S ATELIERS PRESQU'ILE, 6 rue des Salamandres - Villejames- 44350 GUERANDE

Sauf stipulation contraire sur le bon de commande, le règlement est effectué par traite acceptée et domiciliée à 45 jours fin de mois.

En cas de paiement postérieur à l'échéance convenue, les pénalités seront calculées sur la base de une fois et demi le taux d'intérêt légal (loi 92 1442 du 31/12/92) auxquelles s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (décret N°2012-115 du 02/10/2012).

4) CONFORMITE :

Les produits objet de la présente commande devront être en tous points conformes aux spécifications, plans, normes, cahiers des charges et ou exigences indiqués ou joints à la commande. Conformément aux dispositions de l'article 2 ci-dessus, les produits devront être accompagnés, à la demande de la société ATELIERS PRESQU'ILE 3D, de documents spécifiques tels que certificats et rapports de contrôle.

Pour toutes fournitures matière ou sous traitance une DECLARATION DE CONFORMITE suivant EN9163 est exigé.

Aucune livraison de produits non conforme ne pourra être effectuée sans l'accord préalable du responsable qualité ATELIERS PRESQU'ILE 3D.

En cas de détection de non-conformité par le sous-traitant/fournisseur avant livraison, le sous-traitant/fournisseur doit impérativement prévenir la société ATELIERS PRESQU'ILE 3D et attendre les directives sur la marche à suivre.

Toute non-conformité détectée par ATELIERS PRESQU'ILE 3D sera notifiée au fournisseur qui s'engagera alors à présenter un plan d'actions correctives à ATELIERS PRESQU'ILE 3D dans un délai de 15 jours calendaires.

Si les délais le permettent, après notification au fournisseur, les produits livrés par le fournisseur et déclarés non conformes pourront être retournés au fournisseur, à ses frais, pour remise en conformité.

Le coût de traitement des non-conformités, ainsi que les coûts de non-qualité induits par la prestation du sous-traitant/fournisseur lui seront répercutés selon barème ci-dessous.

- Coût de retouche / réparation / rattrapage chez ATELIERS PRESQU'ILE 3D : calculé au cas par cas

- Détection de la non-conformité chez le Client : calculé au cas par cas

- Retouche / réparation / rattrapage chez le Client : calculé au cas par cas

- Les coûts matières suite à rebuts de responsabilité sous-traitants/fournisseur seront imputables à ce dernier au cas par cas.

Après analyse contradictoire, les coûts de la non-qualité pourront être imputés au fournisseur.

Les factures ne seront réglées que pour la valeur des marchandises acceptées.

Toute marchandise rebutée donnera lieu à l'établissement par le sous-traitant/fournisseur d'un avoir comptable.

5) BIENS CONFIES

Toute matière et outillages confiés au sous-traitant pour l'exécution de la commande seront et resteront la propriété exclusive de la société ATELIERS PRESQU'ILE 3D. Les outillages devront lui être restitués sur simple demande et devront par ailleurs être pourvus d'un marquage permanent indiquant cette propriété.

Le sous-traitant/fournisseur s'engage à contracter à cet effet et à ses frais toute assurance nécessaire.

6) CONFIDENTIALITE

Tous les documents, communications et informations que le sous-traitant/fournisseur pourrait recevoir de la société ATELIERS PRESQU'ILE 3D aux termes de l'exécution des commandes, devront être considérés comme strictement confidentiels et ne devront



en aucun cas même partiellement, être divulgués sous quelque forme que ce soit à des tiers, sauf autorisation préalable expresse et décrite de la société ATELIERS PRESQU'ILE 3D.

7) ATTRIBUTION DE COMPETENCES

En cas de litige ou contestation, seul le tribunal de Commerce de Saint-Nazaire sera compétent.